



Evaluation de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes 26/07/2017

BUT DE L'EVALUATION

L'évaluation de la charte forestière est réalisée dans un but d'amélioration continue afin de mieux ajuster la politique de développement aux besoins et attentes des acteurs et du territoire :

- Une meilleure compréhension des résultats : pourquoi certains résultats ont été atteints, d'autres non ?
- Une amélioration de la gouvernance
- Un renforcement de l'approche territorial du développement forestier
- L'apport d'enseignements pour améliorer la performance de la charte forestière

Des entretiens collectifs en petits groupes d'acteurs sont donc menés.

Compte-rendu du groupe partenaires financiers/institutionnels

Personnes présentes :
Sandrine LAGLOIRE, Département de la Lozère
Richard SCHERRER, Parc National des Cévennes
Sophie GIRAUD, Parc National des Cévennes
Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière

Pertinence de la charte forestière

Les objectifs de la charte sont-ils en adéquation avec les enjeux du territoire ?

Quels objectifs vous semblent particulièrement bien traités, lesquels ne trouvent pas de réponse satisfaisante dans la charte ?

La charte vous semble-t-elle répondre de façon satisfaisante à l'enjeu de multifonctionnalité ?

Les objectifs définis dans la charte forestière de territoire (CFT) sont en adéquation avec les enjeux du territoire. Il y a une réelle problématique de valorisation des bois sur le secteur, et cette problématique est bien retranscrite dans les objectifs de la charte.

La CFT est intéressante, car au-delà des sujets que l'on retrouve habituellement au niveau forestier, des thématiques plus spécifiques au territoire sont traitées. Par exemple : la gestion des interfaces ou la sensibilisation, le partage des questions forestières auprès de la population locale.

Il faudrait cependant améliorer la prise en compte de la question environnementale, qui n'est pas forcément très présente. En effet, en étant sur un territoire de parc national, la charte forestière doit être un outil qui s'intègre dans la charte du Parc national des Cévennes (PnC). Il n'y a pas d'incohérence dans les objectifs, mais il faudrait une intégration plus accentuée du projet.

De même que cette question environnementale, le côté social est également peu traité dans sa mise en œuvre. Les objectifs y sont, mais la mobilisation d'acteurs non forestiers est difficile.

Ainsi, les objectifs ne sont pas à changer, mais la mobilisation des acteurs est à renforcer.

Dans les idées d'objectifs/d'actions pour la suite :

- ✓ Travailler sur le thème du stockage du carbone en forêt sur des zones où il y a peu d'intérêt économique et écologique. C'est un sujet phare au niveau national. Attention cependant à bien définir le sujet et à ne pas l'orienter vers une solution préconçue.
- ✓ Identifier des sites avec des enjeux forestiers forts dans le but de constituer et rendre lisible un réseau de vieilles forêts, vieux bois, arbres et forêts remarquables...
- ✓ Faire le lien avec la politique des ENS du Département
- ✓ Faire le lien avec Forêt d'Exception

Cohérence interne

Les moyens d'animation vous semblent-ils globalement adaptés aux objectifs de la charte ?

La communication est-elle satisfaisante ? (communication au sein de la charte, communication vers l'extérieur). Quelles seraient les améliorations à apporter ?

L'animation

La question des moyens d'animation est difficile à évaluer : un poste à temps plein pour coordonner les projets est suffisant, mais on ne valorise pas toute l'animation réalisée autour par le réseau et les partenaires.

Il faudrait demander aux organismes partenaires si, par le biais de la CFT, des financements ont pu être obtenus, et poser les questions suivantes : Est-ce que les acteurs font passer le territoire de la CFT avant d'autres territoires ? Est-ce que ça change les priorités, les moyens mis en œuvre sur les autres territoires ? Est-ce que ces actions auraient été menées sans la charte ? Ou le fait qu'il y ait la charte, c'est devenu prioritaire ?

Ces questions sont compliquées à évaluer, mais il faut souligner que la CFT a permis une coordination des moyens et une dynamique d'acteurs. Sur certaines actions, la plus-value est plus palpable que sur d'autres. Par exemple sur l'évènement « 1,2, 3 Forêts ! », une réelle coordination des acteurs autour d'un même projet a été réalisée. A contrario, sur la desserte, il est plus difficile de l'évaluer. Le schéma départemental de desserte notamment est vu à une échelle plus large que l'échelle des territoires de charte. Les priorités ne seront donc pas forcément sur le seul territoire CFT. De même, le territoire de CFT concernant les questions économiques est-il pertinent ?

A noter : Le fait d'avoir un agent à temps plein, sur un territoire qui a peu de moyens, indique la volonté forte des élus de travailler sur la forêt.

La communication externe

La forêt est très présente visuellement (dans notre paysage), mais très peu dans les médias ou diverses communications. La communication au niveau local est une des plus-values de cette CFT.

Pour parler plus de forêt, il faut être dans tous les médias, diversifier les sources, penser aux vecteurs des partenaires, tels que le site du Département, du PNC...Il serait alors utile recenser les supports via les partenaires, et générer plus de communication positive.

La communication interne

Pour le moment, la dynamique étant toute jeune, les partenaires ont chacun inséré des actions, sans forcément de liens entre elles (peu de « dynamique collective » entre acteurs). Et entre les comités de pilotage, il y a peu d'informations sur les actions portées par chaque partenaire. Cette communication serait donc à améliorer : il faut diffuser et communiquer sur les actions qui se réalisent.

Il y a également un besoin d'une communication spécifique auprès des usagers (propriétaires, exploitants) et du grand public, sur des actions phares.

Cohérence externe

Les objectifs de la charte sont-ils en cohérence avec les autres démarches ? (Leader, charte du PNC, politique départementale...)

Dans quelle mesure les actions menées par la charte sont complémentaires à votre avis avec ces démarches ?

Est-ce que certaines interventions de la charte viennent renforcer vos propres actions ? A l'inverse, entraver vos propres actions ?

La charte est globalement en cohérence avec les autres démarches, elle serait peut-être à mieux intégrer dans la charte du PnC (voir premier point du présent compte-rendu). Les actions de la CFT participent effectivement à renforcer les actions des partenaires, et à les mettre autour d'une table (exemple de l'évènement « 1, 2, 3 Forêts ! »).

Effectivité (réalisation)

Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Quel est votre point de vue sur cet avancement ?

Comment jugez-vous les résultats de la charte en terme d'actions entreprises ?

Aurait-on pu en mener davantage ? Si oui, pour quelles raisons cela n'a pas été fait ?

La réalisation de la charte forestière était prévue sur un temps plus long, donc au vu des résultats, l'avancement est satisfaisant.

Il a fallu apprendre à se connaître, à comprendre le fonctionnement, etc., mais des actions se sont réalisées. Le programme d'actions est suffisant, il ne faut pas engager un programme plus volumineux qu'on n'arrivera pas à tenir.

Cependant, « on a fait le plus facile ». Maintenant, il faut avancer sur des actions plus spécifiques au territoire et surtout plus collectives, nécessitant de réunir d'autres acteurs.

Quelques thématiques seraient ainsi à travailler collectivement :

- ✓ Le lien agriculture/forêt
- ✓ Le lien forêt/autres thématiques territoriales, par la sensibilisation des acteurs du tourisme : la forêt fait partie de l'attractivité de notre territoire, c'est un produit de valorisation touristique.

Une question se pose : quelle est la plus-value de la charte forestière sur des questions techniques de gestion forestière ? Des acteurs sont déjà sur le terrain, mènent déjà des actions. L'intérêt de la charte est plutôt le lien avec le territoire (Charte forestière de territoire)

Efficacité

Que pensez-vous de la composition des instances de gouvernance ? (comité de pilotage, comité restreint des élus)

Les différentes parties prenantes sont-elles représentées ? Sont-elles également impliquées ?

Quelle est l'implication des élus ?

Il n'y a pas de comité technique, est-ce un manque ?

Constatez-vous un intérêt plus grand des élus pour la forêt et sa valorisation depuis que la charte a été mise en place ?

Il est constaté un manque d'ouverture du COPIL auprès des acteurs non-forestiers. Cependant, ce constat est contrebalancé par le fait qu'il est plus efficace de travailler par petits groupes sur des actions concrètes. En effet, les échanges en groupe trop important ne sont pas toujours très pertinents, et les acteurs non-forestiers ne se déplaceront pas pour un comité de pilotage qui ne les concerne que partiellement.

Pour améliorer cette ouverture, il faudrait donc créer des groupes techniques qui se réuniraient sur des actions précises.

Par contre, il ne faut pas créer un comité technique, qui ne sera pas différent du COPIL.

L'implication des élus est globalement bonne : un premier pas a été fait, il faut continuer dans ce sens. Les discours politiques ne le transcrivent pas automatiquement, mais les acteurs sentent leur implication sur le sujet. Le fait même de porter une charte forestière démontre leur motivation.

Il est noté que le cercle des élus concernés par la forêt s'est agrandi, même s'il est encore faible par rapport au nombre total d'élus sur le territoire. De nouveaux élus s'intéressent à la question.

La participation des élus aux actions est cependant variable (exemple de la faible participation aux ateliers territoriaux du PnC).

Depuis plusieurs années, le discours a changé sur la forêt, qui était auparavant plutôt vu comme un envahisseur des espaces agricoles. Elle est vue de façon plus positive aujourd'hui. Est-ce dû à la CFT ou à une tendance générale ?

Commentaires divers

- ✓ Comment valoriser des actions qui ne sont pas inscrites dans la charte forestière, mais qui y participent fortement et dans lesquelles l'animatrice est impliquée ? (Exemple des ateliers territoriaux organisés par le PnC). Il faudrait pouvoir les valoriser dans le bilan de la CFT, puisqu'elles participent au projet de territoire.



PROJET COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Evaluation de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes

03/08/2017

BUT DE L'EVALUATION

L'évaluation de la charte forestière est réalisée dans un but d'amélioration continue afin de mieux ajuster la politique de développement aux besoins et attentes des acteurs et du territoire :

- Une meilleure compréhension des résultats : pourquoi certains résultats ont été atteints, d'autres non ?
- Une amélioration de la gouvernance
- Un renforcement de l'approche territorial du développement forestier
- L'apport d'enseignements pour améliorer la performance de la charte forestière

Des entretiens collectifs en petits groupes d'acteurs sont donc menés.

Compte-rendu du groupe « Forêt publique / Forêt privée »

Personnes présentes :

François VIEL, DDT Lozère

Suzy MADELAINE, ONF Lozère

Jean-Pierre LAFONT, syndicat des propriétaires forestiers de Lozère

Christelle BOUT, Chambre de commerce et d'industrie de la Lozère

Jean-Yves MAGAUD, CRPF Lozère

Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière

Pertinence de la charte forestière

Les objectifs de la charte sont-ils en adéquation avec les enjeux du territoire ?
Quels objectifs vous semblent particulièrement bien traités, lesquels ne trouvent pas de réponse satisfaisante dans la charte ?
La charte vous semble-t-elle répondre de façon satisfaisante à l'enjeu de multifonctionnalité ?

Les objectifs sont en adéquation, et dans chaque axe, des actions ont pu être menées.

L'axe 4 notamment a été bien traité. C'est un des axes où il y a eu le plus de retours, même si la sensibilisation, la formation, reste un travail de longue haleine. Il faut continuer à travailler dessus.

Cohérence interne

Les moyens d'animation vous semblent-ils globalement adaptés aux objectifs de la charte ?
La communication est-elle satisfaisante ? (communication au sein de la charte, communication vers l'extérieur). Quelles seraient les améliorations à apporter ?

Moyens d'animation

Les moyens d'animation étaient adaptés à l'ancienne charte forestière : avec l'extension du périmètre, est-ce qu'un ETP suffira à aborder toutes les thématiques ?

De plus, est-ce que le territoire garde sa cohérence ? Il est noté que l'extension sur les Cévennes et les Causses ne généra pas de nouvelles problématiques, seule l'extension au Mont Lozère peut, d'un point de vue forestier, amener de nouveaux enjeux à traiter.

Communication externe

Faire passer les messages de gestion forestière auprès du grand public et des propriétaires est difficile.

Dans le cadre de la charte forestière, certains éléments de communication ont été réalisés (alimentation de la chronique « nos bois », émission radio Bartas) et sont à reconduire tous les ans.

Communication interne à la charte forestière

Au niveau du comité de pilotage, l'information est suffisante.

Il faudrait peut-être la relayer au sein des organismes, mais globalement, l'information est présente.

Une newsletter permettrait d'accéder aux informations principales et pourraient être bénéfique. En effet, même si les avancées sont disponibles sur le site Internet de la communauté de communes, il n'est pas toujours aisé d'aller chercher l'information. Cette idée n'est cependant pas partagée par tous

Cohérence externe

Les objectifs de la charte sont-ils en cohérence avec les autres démarches ? (Leader, charte du PNC, politique départementale...)

Dans quelle mesure les actions menées par la charte sont complémentaires à votre avis avec ces démarches ?

Est-ce que certaines interventions de la charte viennent renforcer vos propres actions ? A l'inverse, entraver vos propres actions ?

La charte forestière est cohérente avec les autres démarches, il n'y a pas de contradictions.

Un travail important a été fait avec les agriculteurs, il faudrait travailler également avec les propriétaires.

Une question est à soulever : Est-ce que la charte forestière n'est pas un échelon de plus dans les acteurs forestiers ? Comment les propriétaires se retrouvent-ils dans tous ces acteurs ?

Effectivité (réalisation)

Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Quel est votre point de vue sur cet avancement ?

Comment jugez-vous les résultats de la charte en terme d'actions entreprises ?

Aurait-on pu en mener davantage ? Si oui, pour quelles raisons cela n'a pas été fait ?

Il y a déjà beaucoup d'actions qui étaient prévues, il aurait été difficile d'en faire plus. Vu de l'extérieur, elles ont été bien menées.

Côté ONF, il y a eu une action dans chaque axe, ce qui est intéressant.

Certaines difficultés sont à noter :

- ✓ **Regroupement des propriétaires** : la phase d'animation a bien été réalisée, l'association est créée (moins de 10 propriétaires – 250 ha), mais elle a été difficile à mettre en place.
- ✓ **Le projet de chantier d'exploitation en Régie** : le projet a été long à mettre en œuvre, suite à des opportunités qui n'ont pu être réalisées, mais il devrait aboutir avec l'ONF. Il faudrait se rapprocher de la coopérative pour avoir une comparaison en forêt privée.
- ✓ **Le Sylvetum** : pas d'avancées par manque de temps et de moyens.
- ✓ **Prospection sur les projets de chaufferies** : l'animation est en cours. Il y a eu peu de résultats, et les projets en cours mettent du temps à aboutir, surtout à cause du « climat général » sur les projets de bois-énergie : la mise en œuvre de la loi NoTre

(priorité des élus sur d'autres projets que les chaufferie), le fioul pas cher, le climat moins rigoureux, les subventions compliquées à obtenir.

De plus, sur le département de la Lozère, le taux de réalisation des projets est important. Ce qui a été facile à faire à déjà été réalisé, maintenant, on se retrouve avec des projets plus compliqués, avec des montages juridiques et financiers nouveaux.

Effacité

Que pensez-vous de la composition des instances de gouvernance ? (comité de pilotage, comité restreint des élus)

Les différentes parties prenantes sont-elles représentées ? Sont-elles également impliquées ?

Quelle est l'implication des élus ?

Il n'y a pas de comité technique, est-ce un manque ?

Constatez-vous un intérêt plus grand des élus pour la forêt et sa valorisation depuis que la charte a été mise en place ?

Quatre élus pour le Comité restreint : est-ce suffisant sur un territoire qui s'est agrandi ? Il manque des élus représentant la partie du Mont Lozère et des Causses, qui ont chacune leurs singularités forestières. Ce ne doit pas être une charte strictement cévenole.

De plus, il serait nécessaire qu'ils soient plus nombreux pour être plus facilement porte-parole du territoire.

Les élus doivent mieux s'emparer de l'opportunité de la charte forestière. Vu de loin, il ne semble pas qu'il y ait eu plus d'intérêt à la forêt après la mise en place de la charte. Cependant, c'est à contrebalancer avec le fait que la charte forestière a été voulue et créée par les élus locaux.

Il est dommage que les élus ne voient le bois que par le côté négatif (envahissement, dégradations des routes), et non par son côté positif (valorisation des ressources locales, plus-value sur le territoire).

Il n'y a pas besoin de comité technique. Des réunions sur des actions spécifiques seraient intéressantes, mais ne sont-elles pas déjà menées ?

Commentaires divers

Il faut noter une satisfaction globale sur la charte forestière : comparé à d'autres territoires, des actions orientées forêt ont été mises en œuvre.

Idées d'actions pour la suite :

- ✓ Continuer la communication auprès du grand public/des propriétaires sur la gestion forestière.
- ✓ Montrer des exemples de petits chantiers (qu'est-ce que ça donne chez moi ?) : des micros chantiers sur des micros propriétés, avec une valorisation locale (par exemple bois bûche). Il faut changer d'échelles : souvent on travaille sur des échelles larges,

mais il faut trouver des solutions sur des propriétés de plus petites tailles, et donc montrer des exemples à une taille adaptée à ces petites propriétés.

- ✓ Mettre en place un combiné scieur-fendeur qui circule chez les particuliers ? → mais attention à la rentabilité et à l'organisation des chantiers : un agriculteur qui proposait cette prestation a finalement arrêté, faute de demande et une mauvaise organisation des chantiers chez les particuliers.
- ✓ Comment plus attirer les exploitants en Cévennes ? Il faut arriver à les motiver sur ce territoire.
- ✓ Prendre en compte l'initiative intéressante de Ventalon Energie, un groupe de trois agriculteurs qui ont contractualisé avec la commune de Vialas pour 100 MAP environ, avec un contrat d'approvisionnement sur trois ans.



PROJET COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Evaluation de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes

05/09/2017

BUT DE L'EVALUATION

L'évaluation de la charte forestière est réalisée dans un but d'amélioration continue afin de mieux ajuster la politique de développement aux besoins et attentes des acteurs et du territoire :

- Une meilleure compréhension des résultats : pourquoi certains résultats ont été atteints, d'autres non ?
- Une amélioration de la gouvernance
- Un renforcement de l'approche territoriale du développement forestier
- L'apport d'enseignements pour améliorer la performance de la charte forestière

Des entretiens collectifs en petits groupes d'acteurs sont donc menés.

Compte-rendu du groupe « Opérateurs économiques de la filière bois et accompagnant entreprises de la filière »

Personnes présentes :

Guillaume CABE, technicien, Chambre d'Agriculture

Paul FORTUNATO, président, syndicat des récoltants scieurs

Frédéric JAUVERT, technicien, coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise

Ludovic PERRAUD, directeur de la coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise

Delphine BENARD, animatrice, association territoriale Causses Cévennes

Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière

Pertinence de la charte forestière

Les objectifs de la charte sont-ils en adéquation avec les enjeux du territoire ?
Quels objectifs vous semblent particulièrement bien traités, lesquels ne trouvent pas de réponse satisfaisante dans la charte ?
La charte vous semble-t-elle répondre de façon satisfaisante à l'enjeu de multifonctionnalité ?

Les objectifs sont en adéquation avec les enjeux forestiers. Les démarches de charte forestière imposent de définir des grands axes et des grandes ambitions sur tous les sujets. Il faut cependant prioriser : l'agroforesterie ou la trufficulture par exemple sont des sujets à la marge et ne devraient pas être traités dans une charte forestière.

Les axes ayant été les mieux traités sont les axe 3 (valorisation locale des bois) et 4 (communication).

Axe 3 : Il y a eu de vrais effets positifs sur le bois construction. La volonté de construire en bois (et en bois local) se ressent de plus en plus. Il a même été voté et validé que la ressource bois était un des critères de choix dans les projets demandant du financement européen Leader sur notre territoire.

Axe 4 : La charte forestière a permis d'accompagner la communication, avec quelques projets. Il faudrait cependant plus se coordonner pour éviter de « sursolliciter » les acteurs sur cette question (avec l'interprofession et les ateliers du PNC par exemple).

Cohérence interne

Les moyens d'animation vous semblent-ils globalement adaptés aux objectifs de la charte ?
La communication est-elle satisfaisante ? (communication au sein de la charte, communication vers l'extérieur). Quelles seraient les améliorations à apporter ?

Moyens d'animation

Les moyens d'animation étaient efficaces et adaptés aux contours initiaux de la charte forestière, mais le sont-ils maintenant avec l'agrandissement du périmètre ?

Communication externe

Il serait important de communiquer envers les agents des collectivités (notamment directeur-ice-s). Il faut qu'ils comprennent les enjeux que les élus n'ont pas toujours le temps d'appréhender aujourd'hui avec les agrandissements de territoire. La question se pose également au niveau régional. De plus, les techniciens peuvent parfois être la « mémoire » de la collectivité, contrairement aux élus, qui peuvent changer à chaque élection. Comment faire alors pour ne pas recommencer la sensibilisation depuis le début ?

Il y a trop d'acteurs qui travaillent sur la communication, il faut se coordonner pour que le grand public puisse s'y retrouver.

Communication interne à la charte forestière

La charte a permis de mettre les acteurs forestiers et les élus autour de la table, et de discuter de projets concrets, orientés « forêt ».

La qualité de l'animation a permis d'amener de la communication entre plusieurs acteurs et entre élus. Ce service rendu, pas toujours très identifiable, est cependant à soulever, parce qu'il participe pleinement à la réalisation effective des projets.

Sur un projet de desserte par exemple, l'animatrice à travers l'animation portée auprès des propriétaires a facilité l'acceptation du projet. Elle a œuvré également pour fluidifier le montage du dossier d'aides publiques en expliquant la démarche.

Cohérence externe

Les objectifs de la charte sont-ils en cohérence avec les autres démarches ? (Leader, charte du PNC, politique départementale...)

Dans quelle mesure les actions menées par la charte sont complémentaires à votre avis avec ces démarches ?

Est-ce que certaines interventions de la charte viennent renforcer vos propres actions ? A l'inverse, entraver vos propres actions ?

Les objectifs du programme Leader et de la charte forestière sont en cohérence. Par exemple, le bois est maintenant automatiquement pris en compte pour les projets qui sont déposés dans le cadre de ces financements Leader.

L'animation de la charte forestière, renforce certaines actions d'acteurs : exemple du projet de mise en place d'une desserte forestière sur la commune de Cans&Cévennes.

La charte apporte un soutien « immatériel » : le travail de l'animatrice, complémentaire au travail des acteurs, a permis de faire sortir quelques projets.

Effectivité (réalisation)

Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Quel est votre point de vue sur cet avancement ?

Comment jugez-vous les résultats de la charte en terme d'actions entreprises ?

Aurait-on pu en mener davantage ? Si oui, pour quelles raisons cela n'a pas été fait ?

Beaucoup d'actions étaient prévues (peut-être un peu trop ?). De grandes ambitions ont été définies, mais il serait opportun, à l'avenir de se concentrer sur des projets dont on est sûr qu'ils aboutiront.

Les résultats sont conformes à ce que l'on pouvait attendre au vu du contexte et des moyens engagés, c'est à dire modestes, mais sont tout de même importants pour le territoire. La charte a permis de faire avancer certaines actions, même si certaines difficultés sont à soulever :

- **Desserte** : le rôle économique des forestiers a du mal à être reconnu. Le poids des impôts fonciers justifierait des investissements des collectivités locales dans une voirie adaptée au passage des camions qui se révélerait très vite multifonctionnelle (entreprises du TP et maçonnerie, agriculteurs)
- **Projet de chantier d'exploitation en régie** : il n'y a pas eu de démonstration, il faut retravailler cette action, et la lier avec la formation des jeunes en forêt,
- **Le foncier** : peu d'actions ont été réalisées, alors que c'est un des sujets phares pour faire aboutir des projets sur la forêt. Il faut bien définir le rôle de la charte forestière, car cette question amène des évolutions au niveau juridique, qui ne peuvent être traités au sein d'une charte forestière locale.
- **Communication sur le câble** : il aurait fallu moins communiquer.

Les résultats sont positifs, et comparé à d'autres territoires, des actions orientées forêt ont été mises en œuvre.

Efficacité

Que pensez-vous de la composition des instances de gouvernance ? (comité de pilotage, comité restreint des élus)

Les différentes parties prenantes sont-elles représentées ? Sont-elles également impliquées ?

Quelle est l'implication des élus ?

Il n'y a pas de comité technique, est-ce un manque ?

Constatez-vous un intérêt plus grand des élus pour la forêt et sa valorisation depuis que la charte a été mise en place ?

Comités de pilotages/techniques

Les comités de pilotages sont suffisants. Les acteurs qui trouvent un intérêt à la charte forestière s'y investissent.

Il n'y a pas de comité technique, celui-ci se mettant naturellement en place selon les actions, mais sans que ce ne soit formalisé. Est-il à créer ?

Implication des élus

De façon générale, il paraît encore difficile pour les élus de s'emparer de la thématique forestière.

Cependant, même s'il faudrait qu'il y ait une prise de conscience plus importante sur le rôle économique de la forêt, et sur la fonction de production qu'ont les forestiers, la charte forestière a permis de faire bouger certaines priorités. Les réunions ont permis de commencer à faire prendre conscience aux élus des enjeux des forestiers, en leur permettant de les rencontrer.

Il faut en tout cas noter que les élus se sont impliqués dans les réunions de la charte forestière.

A penser pour la suite :

- ✓ Le foncier est un des problèmes majeurs pour la récolte des bois, c'est un thème sur lequel travailler, tout comme la desserte,
- ✓ Travailler sur la prise de conscience des problèmes d'équilibre sylvo-cynégétique. Une action forte est à porter sur ce thème,
- ✓ Anticiper les problèmes de succession des entreprises du bois, pour garder les outils industriels sur le territoire, et faire la promotion des métiers du bois,
- ✓ Vulgariser l'importance du tissu économique et social des métiers de la forêt, présents sur le territoire toute l'année, insister auprès des élus sur l'importance du tissu industriel existant,
- ✓ Se cantonner à des objectifs strictement forestiers, les fonctions récréatives de la forêt n'étant pas prioritaires, ou pouvant relever d'autres démarches,
- ✓ Proposer une démonstration de chantier en régie, avec des jeunes qui sortent d'écoles forestières ou qui sont déjà en activité, mais avec une garantie que les déficits seront comblés. Ce chantier test devrait privilégier une parcelle en éclaircie, en pente, avec un débardage au skidder de bois moyens, afin de représenter la coupe type du secteur sans tomber dans l'excès de difficultés.
- ✓ Tester un point noir relevé dans le schéma de desserte



PROJET COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES